

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 22 OCTOBRE 2022

Présents :

Mme PONCHAUX – MM. BOSSU - DESPREZ – BAYLE - Mme MALBRANQUE – MM. BONAMY – RINGARD – CATTEZ - BAR - FLAMENT– AVINÉE - Mmes MAZINGHIEN – VLAMYNCK et VERSTAEN, **14 présents.**

Mme HERDHUIN, Directrice Générale des Services.

Absents excusés :

Mme JACQMIN- M. VANWORMHOUDT – Mmes LÉDÉE - STANIEWSKI – TYTGAT - BILLIAU – M. LENSINK – Mme LEROY et M. GALERA, **9 absents.**

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur AVINÉE souhaiterait faire une déclaration au sujet de l'article paru dans la Voix du Nord sur le mouvement de grève du personnel municipal ce mardi 18 octobre. Madame le Maire répond que ce sera possible à la fin du Conseil municipal dans le cadre des questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur DESPREZ est désigné Secrétaire de séance.

APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT :

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2022 est soumis au vote.
3 abstentions : Mmes VLAMYNCK – VERSTAEN et M. GALERA.

Madame VERSTAEN s'abstient car elle n'a pas participé à la séance.

Monsieur AVINÉE est très mécontent de l'erreur qui a été commise sur le compte-rendu (corrigée quelques heures après la parution) concernant le vote de la ligne de trésorerie. Il était marqué que les 4 élus du groupe « Emmerin c'est vous » s'étaient abstenus alors qu'ils ont voté contre.

Madame le Maire passe ensuite la parole à Monsieur BAYLE pour la présentation du plan d'économie d'énergie mis en place sur notre commune qui se décompose autour de 5 actions:

PLAN D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE :

1 – Un nouveau marché de chauffage a été mis en place à compter du 1^{er} mai 2022 pour une durée de 8 ans. Le prestataire retenu à l'issue de la procédure d'appel d'offres est DALKIA. Ce nouveau marché inclut des travaux de modernisation (nouvelles chaudières, télégestion des régulateurs, téléalarme, enregistreurs de température ...)

Monsieur BAYLE précise que les 6 salles municipales ont des convecteurs électriques indépendants et qu'il serait sans doute judicieux de créer un « réseau bus » pour piloter l'ensemble des convecteurs par une régulation centrale à mettre sous clef.

Madame le Maire ajoute qu'une réflexion est en cours sur l'utilisation des salles par les associations. Une réunion sera organisée avec elles pour étudier les pistes d'économie possibles en termes d'éclairage et de chauffage des salles qui sont mises à leur disposition.

Monsieur BAYLE précise que la consommation électrique hors éclairage public, complexe sportif et groupe scolaire ne représente que 16 % de la consommation totale. C'est donc sur les gros points : éclairage public, complexe sportif et groupe scolaire qu'il faut concentrer les efforts.

Madame VLAMYNCK demande si la hausse du coût de l'énergie porte uniquement sur la consommation et/ou les abonnements. Monsieur BAYLE répond que la hausse du coût de la consommation électrique s'élève actuellement à 55 % et que les abonnements n'ont pas trop augmenté.

Madame VLAMYNCK demande si, à l'instar d'autres communes qui l'ont fait, une négociation a été menée avec notre fournisseur concernant le prix du Kilowatt/heure. Monsieur BAYLE répond qu'un suivi régulier sera fait avec Dalkia.

Il précise que différents travaux ont été menés sur l'éclairage et le chauffage des locaux municipaux :

- Isolement du circuit électrique de l'ancien plancher chauffant de la salle de sport.
- Passage aux Leds de l'Espace Étoile, du Club des Aînés, de l'ancienne salle du Conseil et des couloirs de l'école primaire (avec temporisation de 3 min pour ces derniers).
- Suppression des convecteurs inutiles dans les ateliers municipaux. L'acquisition d'un canon d'air chaud est envisagée.
- Salle Proix : mise sous clef de la régulation et pilotage par le service énergie.

2 - La mise en place d'un service « énergie » et ses principales missions :

Un service « énergie » a été constitué. Il est composé d'élus et de techniciens, en particulier de Monsieur DONZE, Agent technique, qui s'est totalement impliqué dans cette mission énergétique. Très motivé à recenser les besoins et consommations, à déceler les améliorations possibles et les carences éventuelles. Il est une réelle force de propositions.

Les principales missions de ce service sont :

- Pour chaque site *définir les consommations de référence* par l'analyse de plusieurs années de consommation.
- *Piloter les installations* de chauffage et programmer *le régulateur* en chaufferie.
En internalisant la gestion des régulateurs, nous serons plus réactifs et en phase avec les plannings d'occupation des salles.
- *Vérifier* sur site que *les températures de consigne sont bien atteintes* et mettre en exergue les disparités de température d'une pièce à l'autre.
- *Enregistrer et suivre mensuellement toutes les consommations d'énergie* : Gaz naturel, chaleur, électricité (la même démarche est envisagée pour la consommation d'eau).
- *Traquer toutes les dérives de consommation* grâce au suivi des ratios de consommation.
- *Analyser et comprendre les dérives éventuelles et prendre les mesures correctives* nécessaires (en cas de dérive de consommation).
- Être force de propositions, *piloter et réaliser les travaux d'économie d'énergie*.
- Sensibiliser les utilisateurs aux économies d'énergie par des recommandations et en les associant aux résultats obtenus en matière d'économie d'énergie.

3 – La réduction de l'éclairage la nuit :

Mis en place en juin 2022 les résultats ne seront significatifs qu'en période hivernale (période d'obscurité plus longue). Cette extinction de 23 H 30 à 4 H 30 sera appliquée jusqu'à la mise en service totale de l'éclairage par Leds et devrait permettre d'économiser en année pleine 30 000 €/an.

Madame VLAMINCK demande si toute la commune est concernée.

Monsieur BAYLE répond que des travaux au niveau des armoires électriques ont été faits pour les 6 quartiers qui ne pouvaient pas bénéficier de l'extinction partielle. Seules les rues de la Source et du Forage ne peuvent, à ce jour, être éteintes car elles sont sur le même réseau que la route métropolitaine qui doit rester allumée.

Pour répondre à la question de Monsieur AVINÉE, Monsieur BAYLE précise que l'éclairage de la route métropolitaine reste à la charge de la commune. C'est le cas pour toutes les communes concernées par ce type de voie.

4 – La modernisation de l'éclairage public :

Un bureau d'études spécialisé a été missionné (après consultation) fin décembre 2021.

Les enjeux économiques en investissements et économies d'énergie ont été évalués dans le cadre d'un projet de contrat global : travaux et maintenance. Le résultat est insuffisant.

L'appel d'offres n'a donc pas été lancé. Nous nous orientons sur le lancement d'un appel d'offres travaux sans maintenance ou avec maintenance optionnelle, mais il faut auparavant trouver les aides financières (subventions) qui permettraient d'engager les travaux souvent très coûteux. Les démarches sont en cours.

5 - Les projets d'énergies renouvelables :

Faute de place à Emmerin pour l'éolien ou l'hydro électricité, on ne peut s'orienter que sur la biomasse (pas facile), le solaire thermique ou photovoltaïque et la pompe à chaleur. Un site présente un intérêt fort pour un projet solaire c'est l'ensemble du groupe scolaire et complexe sportif.

La nouvelle mairie est déjà isolée et à partir de 2023 nous étudierons un gros projet de rénovation thermique du groupe scolaire. Pour répondre à Monsieur AVINÉE, des aides financières seront sollicitées pour réaliser ces importants travaux.

FINANCEMENT DU DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX :

Bien que déjà plusieurs fois expliqué, le coût du déménagement des services municipaux semble créer polémique. Madame le Maire demande donc à Monsieur BOSSU, Adjoint aux Finances de présenter le détail financier final de cette opération.

Monsieur BOSSU donne le coût du déménagement qui se décompose ainsi :

Coût initial du projet (y compris l'acquisition) :	1 435 553 €
Ajouts 2022	
portail, porte accès supplémentaire, salle aile droite :	44 501 €
Intérêts du prêt relais :	<u>27 000 €</u>
	1 507 054 €

Monsieur BOSSU précise que toutes les dépenses inhérentes au projet de déménagement ont été imputées sur la ligne idoine sous contrôle de la trésorerie et que le coût global annoncé est donc facilement vérifiable.

Pour répondre à la question de Monsieur AVINÉE, il est précisé que la salle de l'aile droite (76 m²) actuellement en cours de rénovation est celle qui deviendra, à terme, la salle du Conseil municipal étant entendu que la présente salle (50 m²) s'avère un peu trop petite.

Pour répondre à la question de Monsieur AVINÉE, il est précisé qu'aucune dépense de mobilier n'a été engagée pour aménager les nouveaux locaux. Le mobilier est pour l'essentiel celui de l'ancienne mairie, auquel s'ajoute du mobilier donné par des entreprises privées. Seules les tables individuelles utilisées pour la tenue des Conseils municipaux ont été achetées et elles seront réutilisées quand la grande table du Conseil municipal pourra être réinstallée dans la nouvelle salle.

Monsieur DESPREZ précise qu'il reste du mobilier pour aménager la salle de l'aile droite (future salle du Conseil municipal). Monsieur BAR ajoute que des dons de mobiliers par des entreprises privées ont également été faits à l'école.

Pour répondre à la question de Madame VLAMYNCK, Monsieur BOSSU précise que les coûts annoncés remontent bien au début de l'opération, soit 2019. Madame le Maire rappelle qu'en 2015 le bâtiment a été acheté par E.P.F. et qu'une convention tripartite avec la M.E.L. et E.P.F. nous a permis de prévoir les liquidités nécessaires au montage du projet.

Monsieur BOSSU expose ensuite le plan de financement de l'opération :

SUBVENTIONS :

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux :	246 825 €
Aide Départementale des Villages et Bourgs :	297 996 €
Dotations de Soutien à l'Investissement Local :	182 154 €
Aide Départementale des Villages et Bourgs (salle aile droite) :	10 532 €
Vente de l'ancien bâtiment :	700 000 €
Récupération de la T.V.A. en 2022 et 2023 :	<u>130 441 €</u>
TOTAL :	1 567 948 €

Soit une différence positive de 60 894 €.

Monsieur AVINÉE redit que nous n'aurions pas dû vendre l'ancienne mairie, d'autant qu'un budget de 120 000 € avait été voté par le Conseil municipal pour sa remise en état. Madame le Maire répond que ce budget n'aurait pas été suffisant et qu'on estimait plutôt à 450 000 € le coût d'une rénovation et d'une mise aux normes PMR. Quant au prix de 700 000 €, jugé insuffisant par Monsieur AVINÉE, il correspondait à la fois aux préconisations faites par le service des Domaines, mais aussi au prix du marché immobilier. Les offres faites pour cet achat de terrains (les bâtiments devant être démolis) allaient de 200 000 à 700 000 €. En comparaison des terrains sur la commune se sont vendus à l'époque à des prix similaires.

Madame le Maire conclut en disant que le sujet aujourd'hui n'est pas de refaire l'historique de ce dossier, mais de donner le coût final d'une mairie que les habitants apprécient (pour exemple la forte participation lors des manifestations qui y sont organisées en toute sécurité grâce à la grande capacité d'accueil de la cour).

Monsieur CATTEZ ajoute que les nouveaux locaux permettent une accessibilité totale à chacun des emmerinois ce qui n'était pas le cas dans les anciens locaux.

Pour répondre à Monsieur AVINÉE, il est précisé que la majorité des subventions ont été touchées, sauf celle relative à la nouvelle salle de l'aile droite qui ne sera versée qu'après paiement des travaux quand ils seront finis.

Madame le Maire ajoute qu'au gain positif de 60 894 €, on pourrait ajouter les 1 000 000 € de travaux de remise en état de la grange entièrement pris en charge par E.P.F.

Pour répondre à la question de Madame VLAMINCK, Monsieur BOSSU précise que le bilan comptable de cette opération est positif et que les 60 894 € ont été réinjectés dans les budgets 2021 et 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

Le groupe « Emmerin c'est vous » demande :

- ***Pourquoi le personnel gréviste n'a pas été reçu mardi par les élus :***

Madame le Maire précise qu'elle n'était pas en mairie, retenue par une réunion, prévue de longue date, qui se tenait en mairie de TEMPLEMARS, dans laquelle elle devait intervenir accompagnée des services de la M.E.L. et d'un cabinet qui venait de LYON et que le personnel n'avait pas demandé, au préalable, à être reçu. Elle pensait que leurs revendications étaient, comme le mouvement de grève, nationales.

Monsieur AVINÉE déplore qu'aucun élu ne les ai reçus et précise que les revendications n'étaient pas uniquement nationales.

Monsieur BOSSU précise, qu'à son arrivée en mairie, mardi matin, il a discuté brièvement avec un représentant syndical.

Madame le Maire recevra, avec la Directrice Générale des Services et des élus, très prochainement des représentants de chaque service pour entendre les revendications qu'ils auraient à formuler.

- ***Quand la vidéo surveillance sera-t-elle installée ?***

Monsieur RINGARD précise que l'arrêté préfectoral autorisant leur installation n'a été pris qu'en août. Un appel à projets pour bénéficier de subventions sera ouvert en novembre 2023. Un premier refus nous a été adressé l'an dernier, la commune ayant été jugée non prioritaire. Nous allons donc présenter une nouvelle demande pour 2023.

Pour répondre à la question de Monsieur AVINÉE, il est précisé que la prise en charge financière n'est jamais totale. La commune doit prendre en charge 20 % de la dépense. L'installation sera effectuée tranche par tranche et une première tranche est prévue en 2023.

- ***Ruelle à côté de la maison de la famille DIENE :***

Monsieur AVINÉE précise que contrairement à ce qui lui a été dit lors de la dernière réunion du Conseil municipal, le compteur électrique installé n'est pas provisoire et laisse présager une occupation pérenne. Comme elle l'a déjà précisé, Madame le Maire négociera avec les propriétaires un retour de l'usage de la ruelle quand les travaux seront déclarés terminés.

- ***Fermeture de la boulangerie :***

Madame le Maire ne connaît pas les raisons qui ont motivé sa fermeture administrative. C'est une affaire privée. Madame le Maire ajoute qu'on ne peut que se réjouir qu'elle soit à nouveau ouverte et que tous les emmerinois puissent profiter de la qualité des produits qui y sont vendus.

Avant de clore la séance, Madame le Maire voudrait préciser au journaliste présent que l'article de presse relatant la dernière réunion de Conseil municipal était erroné. Le terrain appartenant à Monsieur DELEMME est racheté par un bailleur social (L.M.H.) pour y construire un programme de 12 à 14 logements, de type béguinage, qui seront mis en location pour des personnes répondant aux critères d'attribution de ce type d'habitat.

La conservation de l'ancienne ferme dépendra de son état de conservation et de la présence éventuelle d'amiante qui imposerait sa démolition.

Ce projet sera lancé en 2023 ou 2024 et sera présenté au Conseil municipal quand il sera plus précis.

Madame le Maire rappelle enfin le défilé du 11 Novembre, auquel l'ensemble des élus est invité.

Pour répondre à Monsieur AVINÉE, elle précise que le Conseil municipal s'est tenu un samedi matin dans un souci d'économie d'énergie et que le nombre élevé d'absents est sans doute plus lié au début des vacances scolaires qu'au jour choisi.

Mme le Maire lève la séance à 10 H 40

Le Secrétaire, Philippe DESPREZ